

Conseil et management en poissons d'eau douce

Prestations pêches d'étangs et lacs
Transport de poissons vivants - Reppeuplement de poissons d'eau douce

Route d'Auxelles Lieu-dit 'Les Chayols' - 90 330 CHAUX - Tel : 03 84 27 69 59 - Fax : 03 84 29 98 30
port. 06 06 43 27 03 - www.pisciculture-beaume.fr

La pisciculture vous propose de découvrir son magasin de vente de poissons au détail.

- Pour les particuliers & les professionnels
- Poissons d'eaux douces
- Poissons d'eau de mer

Les plans d'eau

Près de 300 hectares de plans d'eau sont accessibles pour pêcher en Haute-Saône. Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire, et permettent d'utiliser des techniques de pêche diversifiées.

N°	Nom de l'étang	AAPPMA	Superficie (ha)	Flot tube
1^{re} CATEGORIE PISCICOLE				
1	Etang du Beuchot	Fougerolles	22	
2^e CATEGORIE PISCICOLE				
2	Le Grand Emprunt	Amoncourt	5,5	
3	Les Vernayes	Amoncourt	10	
4	Etang du Chêne des Bolles	Autoisain	0,3	
5	Le Truchot	Beaujeu	1	
6	La Trinquette	Breuchin et Haute-Lanterne	3,4	
7	Le vieux Etang	Breuchin et Haute-Lanterne	1,4	
8	Les 7 chevaux	Breuchin et Haute-Lanterne	7,4	
9	Bassin de Champagny	Champagny-Ronchamp	80	
10	Etangs de Passavant	Champagny-Ronchamp	5,6	
11	L'Écluse	Champagny-Ronchamp	0,8	
12	Etang de Noidans-le-Ferroux	Cubry-les-Soings	2,4	
13	Les Prés Mouts	Faverney	1,1	
14	L'enclos des Chavannes	Fougerolles	0,5	
15	Etang ZAC	Gray-Arc	3,7	
16	La Hye	Gray-Arc	1,2	
17	La Loge	Gray-Arc	13	
18	Etang d'Héricourt	Héricourt	1,3	
19	Etang de Cintrey-Preigny	Fédération	6,4	
20	Etang Mollet	Lure-les-Aynans	9	
21	Plan d'eau de Marnay	Marnay	26,5	
22	Etangs de Fleury-les-Faverney	Port d'Atelier	13,5	Etang 9
23	La Béguine	Soing	0,5	
24	Île Tranche	Sornay	5,4	
25	Les Ballastières	St Loup/Sémouse	8	
26	Lac de Vaivre	Vesoul	90	
27	Etang de Pontcey	Vesoul	2,1	
28	Etang de Magry	Villersel	1,9	

Les Ateliers Pêche Nature (A.P.N)

Les APN, autrefois appelés « écoles de pêche », permettent de découvrir les différentes techniques de pêche, et d'acquies des connaissances sur les milieux aquatiques. Leur objectif est de faire connaître au pêcheur débutant les règles de base de la pêche, afin qu'il puisse pratiquer la pêche de manière autonome et responsable envers les autres usagers, les milieux aquatiques, et la nature en général.

- En Haute-Saône, il existe 8 A.P.N :
- **A.P.N Lure-les-Aynans**
M. HANTZ Michel
03.84.02.69.00
ecole.peche@aappma-lure-les-aynans.fr
 - **A.P.N Vesoul**
M. MARQUES Fabien
06.76.99.14.24
fabien.marques@hotmail.fr
 - **A.P.N « Jean Pierre BAUDIER »**
(Pesmes, Marnay, Montagny, Gy)
M. VERNIST Pascal
06.49.68.60.30
pascal.vernist@dsfr.fr
 - **A.P.N Bauley**
M. COLIN Gérard
06.89.95.88.96
aappma.bauley@aho.fr
 - **A.P.N « Jean Stevenot »**
(Breuchotte)
1 session « enfants » et
1 session « initiation pêche à la mouche »
M. STEVENOT Claude
03.84.94.63.40
aappma.breuchin@wanadoo.fr
 - **A.P.N « La Combeauté »**
(Fougerolles)
M. BONNARD Daniel
03.84.49.51.60
daniel.bonnard4@wanadoo.fr
 - **A.P.N Confians-sur-Lanterne**
M. DEBIEZ Hervé
03.84.49.56.77
rvdebiez@orange.fr
 - **A.P.N Champagny/Ronchamp**
M. COTTA Jean-Michel
06.50.51.60.60 / 03.84.27.98.44
jeanmichel.cotta@orange.fr
 - **5 A.P.N non agréés :**
 - **Champlitte**
M. MARSOY JEAN-CLAUDE
07.68.15.16.26
j.marsoy@laposte.net
 - **Melisey**
(initiation pêche à la mouche)
M. CHIPPAUX YVES
06.10.03.71.98
yves.chippaux@dsfr.fr
 - **Plancher-Bas**
(initiation pêche à la mouche)
M. HENRIEN RENE
03.84.27.92.25
phm5.v4@orange.fr
 - **Saint Loup Sur Sémouse**
M. DEVILLIE JEAN-FRANÇOIS
06.87.73.93.23
jdevillie@hotmail.fr
 - **Senargent**
M. AGNUS CHRISTIAN
06.83.63.80.78
agnus.christian@orange.fr

RAPPEL

Tout pêcheur ayant adhéré à une AAPPMA peut pratiquer la pêche à l'aide d'une ligne sur l'ensemble des parcours du domaine public fluvial (DPF) au niveau national.

Mises à l'eau

De nombreuses aires de mise à l'eau pour les embarcations sont disponibles sur la vallée de la Saône et de l'Ognon. Leur localisation est disponible sur le site internet de la fédération, rubrique carte interactive, ainsi que sur la carte ci-contre.

Pontons pour personnes à mobilité réduite (PMR)

Répartis de manière cohérente sur l'ensemble du territoire, ces pontons permettent aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux lieux de pêche ont été mis en place.

Ils sont faciles d'accès, présents à proximité de zones de parking, et on les retrouve aussi bien sur les cours d'eau que sur les plans d'eau.

Navigation sur le domaine public

FLOAT TUBE
Pour leur sécurité et éviter toute entrave à la navigation, les utilisateurs de float tube ne doivent en aucun cas se trouver dans le chenal navigable et à sa proximité mais sont limités à la proximité immédiate de la rive. Ils ne doivent jamais franchir les panneaux d'interdiction de type A1 et respecter la signalisation à l'approche des barrages. Toute pratique est interdite là où la baignade est interdite, en période de crue, la nuit et par temps de visibilité réduite. Pas de stationnement sous les pontons.

OCCUPATION DU D.P.F.
Il est rappelé que toute occupation du domaine public fluvial, que ce soit un ponton, un aménagement dans la berge ou une barque stationnée, est soumise à autorisation et redevance, sur la Saône navigable ou non. S'adresser à VNF pour toute demande.

La Plage

MAIRIE RESTAURANT
ZONE DE LOISIRS DU LAC (à CÔTÉ DU CAMPING)
AVENUE DES RIVES DU LAC TOUO VAIVRE-ET-MONTILLE
07 69 54 21 10
CUISINE TRADITIONNELLE
PRODUITS LOCAUX / SPECIALITES REGIONALES

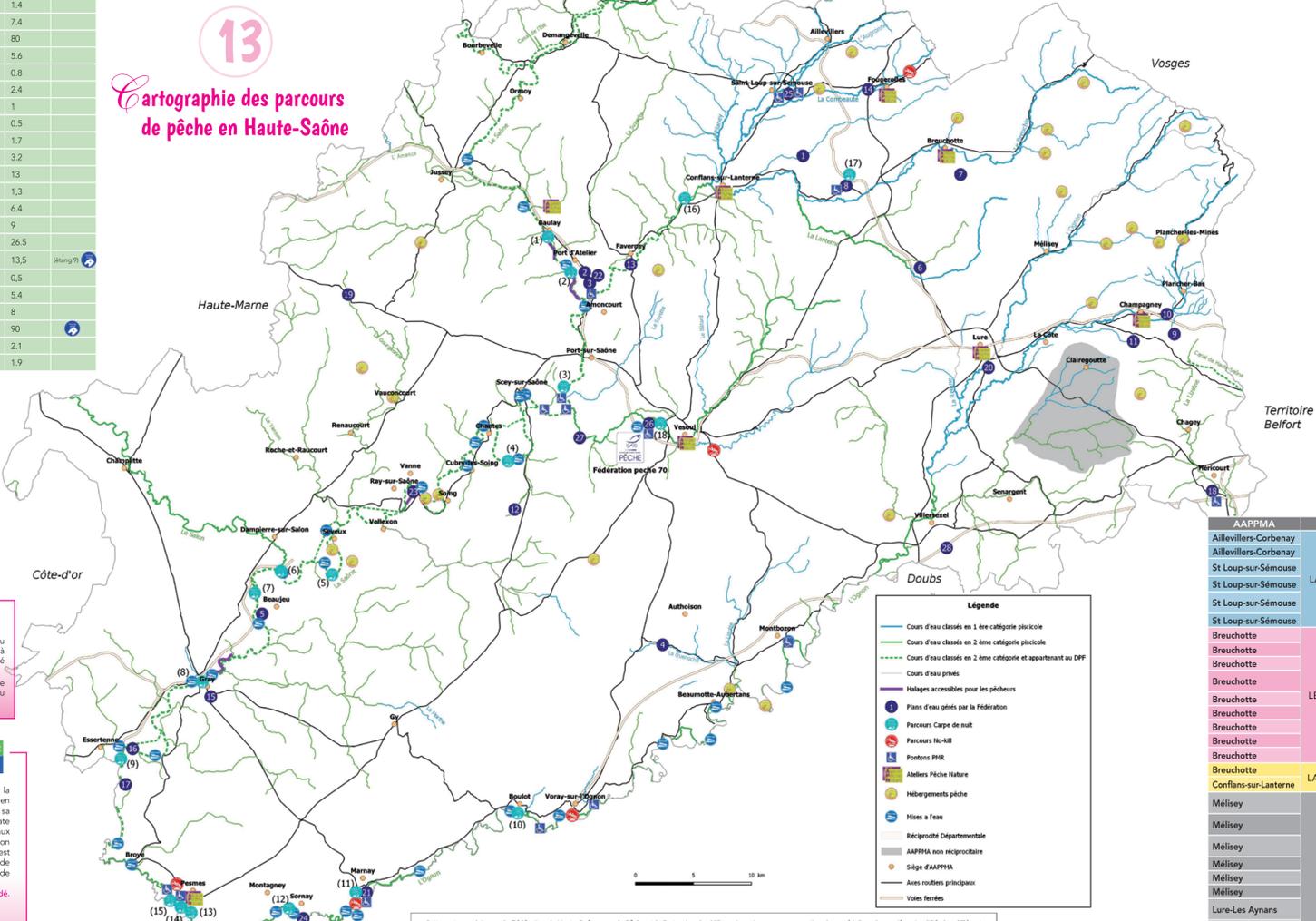
Parcours Carpe de nuit

La pêche de nuit sur ces parcours est ouverte du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 inclus

18 parcours destinés à la pratique de la pêche de nuit sont actuellement disponibles en Haute-Saône, ils sont répartis de la manière suivante :

- **9 sur la Saône :**
 - AAPPMA de Bauley (1)
 - AAPPMA de Port d'Atelier (2)
 - AAPPMA de Vesoul (3) et (4)
 - AAPPMA de Seveux (5)
 - AAPPMA de Champagny-sur-Saône (6)
 - AAPPMA de Beaujeu (7)
 - AAPPMA du Gray (8)
 - AAPPMA d'Essarterre (9)
- **6 sur l'Ognon :**
 - AAPPMA de Boulot (10)
 - AAPPMA de Marnay (11)
 - AAPPMA de Sornay (12)
 - AAPPMA de Pesmes (13) (14) et (15)
- **1 sur la Lanterne :**
 - AAPPMA Confians sur Lanterne (16)
- **2 sur des plans d'eau :**
 - Lac des 7 chevaux (17)
 - AAPPMA de Vesoul : Lac de Vaivre (18).

Les limites exactes sont visibles sur le site internet de la fédération, rubrique carte interactive : <https://www.peche-haute-saone.com>



13

Cartographie des parcours de pêche en Haute-Saône

Les Réserves quinquennales

COURS D'EAU	COMMUNE	LIMITE AMONT	LIMITE AVAL
Ormy et Ranzeville		67 m en amont du barrage d'Ormy	50 m en aval du barrage
Aiséy-Richecourt et Ormy		140 mètres en amont de l'île du moulin Sainte Chlotilde	Nez aval de l'île
Ormy		50 mètres en amont de l'écluse	jonction avec la Saône
Cendrecourt		Entrée de la dérivation du barrage	42 mètres en aval de l'île
Jussey		FK 389 970	FK 389 670
Montureux les Bauley		50 mètres en amont de l'écluse	Jonction avec la Saône en aval
Conflanday		Pont du C.D. 152	Confluence avec la Lanterne
Port-sur-Saône		Extrémité rive droite du barrage	Parement amont du pont routier de la RN 19
Ferrières les Scy et Vauchoux		230 mètres en amont du barrage de Chemilly	100 mètres en aval du barrage
Scy-sur-Saône		Crête du barrage	Pont du C.D.3
Scy sur Saône et Chassey les Scy		146 mètres en amont du barrage de St Alban	50 m en aval et jusqu'au pont sur la dérivation en rive droite
Rupt sur Saône et Chantes		Entrée de la dérivation du barrage de Chantes	68 mètres en aval du barrage
Fédy		Entrée de la dérivation	50 mètres en aval de l'écluse de Cubry-les-Soings
Soing		20 mètres en amont du bras du déversoir de Soing	50 mètres en aval du bras sur 50 mètres
Fédy et Soing		90 mètres en amont du barrage du moulin de Soing	70 mètres en aval du barrage
Soing		Confluence de la fraysère des Bassots avec la Saône	Plan d'eau inclus
Charentenay et Vanne		50 mètres en amont de l'extrémité rive droite du barrage	50 mètres en aval de l'extrémité rive gauche du barrage
Charentenay et Ray sur Saône		50 mètres en amont de l'extrémité rive gauche du barrage	50 mètres en aval de l'extrémité rive droite du barrage
Charentenay		50 mètres en amont de l'écluse	50 mètres en aval de l'écluse
Ferrières les Ray		50 mètres en amont de l'écluse	50 mètres en aval de l'écluse
Seveux		50 mètres en amont de l'extrémité rive droite du barrage	50 mètres de l'extrémité rive gauche du barrage
Savoveux		50 mètres en amont de l'extrémité rive gauche du déversoir de Lusine	50 mètres en aval de l'extrémité rive droite du pertuis
Savoveux		50 mètres en amont de l'écluse	50 mètres en aval de l'écluse
Autet		Pont de la Vieille Saône	Embranchement de la presqu'île de la Crèche
Autet			Rive gauche face au camping
Vereux		50 mètres en amont de l'extrémité rive gauche du barrage	150 mètres en aval de l'extrémité rive droite du barrage
Beaujeu		50 mètres en amont de l'écluse	50 mètres en aval de l'écluse
Rigny		50 mètres en amont de l'entrée d'eau de l'usine hydro-électrique en rive droite	100 mètres en aval du barrage avec extension de 50 mètres
Gray et Rigny		50 mètres en amont de l'écluse	50 mètres en aval de l'écluse
Gray		170 mètres en amont du barrage de l'écluse	50 mètres en aval de l'usine hydroélectrique de Gray
Apremont et Esmoulines		50 mètres en amont de l'extrémité rive gauche du barrage	360 mètres en aval de l'extrémité rive droite
Apremont		50 mètres en amont de l'écluse	50 mètres en aval de l'écluse
LE CONEY			
La Basse Vaivre, Selles et Montdoré		100 mètres en amont du barrage des Bruaux	100 mètres en aval du barrage
La Basse Vaivre, Passavant la Rochère et Demangeville		100 mètres en amont du parement amont du pont de la Basse Vaivre	100 mètres en aval du pont
Demangeville		100 mètres en amont du barrage de Demangeville	50 mètres en aval du barrage
Corne		Totalité de l'ancien méandre situé en rive droite du Coney à 1 kilomètre en aval du pont de Demangeville « le Plageage » parcelle ZA n° 3	
Corne		100 mètres en amont du barrage de Corne	100 mètres en aval de cet ouvrage
Corne		100 mètres en amont de la passerelle de halage, à hauteur de l'écluse n° 46	100 mètres en aval
Faverney		240 m en amont de la face aval du pont routier du C.D. 434	260 mètres en aval du pont
Amoncourt		150 mètres en amont de la RD 20	RD 20
L'OGNON			
Chambornay les Pin		Amorce fluviale de l'Ognon à l'aval de Chambornay-les-Pin, soit une longueur de 300 m	Barrage
BASSIN DE CHAMPAGNEY		50 mètres en amont du barrage	Intégralité du linéaire du canal de fuite du bassin, soit 2800 m.

Les Réserves temporaires 2021

AAPPMA	BV	COURS D'EAU	COMMUNES	LIMITE AMONT	LIMITE AVAL	LIGNÉAIRE
Aillivillers-Corbenay		Le ruisseau du Clos Champ Teron	Corbenay	Sur tout son cours		5000 m
Aillivillers-Corbenay		La Sérouse	Aillivillers et Lysarmont	Entre Chalmoux	Pont de la RD 57 bis	900 m
LA SÉMOUSE		La Sérouse	St Loup-sur-Sémouse	La limite supérieure de la passerelle amont et la limite inférieure de la passerelle aval, de part et d'autre du grand pont au centre de Saint Loup sur Sémouse		285 m
St Loup-sur-Sémouse		La Forge	Magnocourt	80 mètres en amont du pont de la RD 10	Jonction 100 m en aval avec le ruisseau "le Chêne"	
St Loup-sur-Sémouse		Le Planey	Anjeux et la Pisseuse	80 mètres en aval du pont (premier pont en aval de la source du Planey)	95 mètres en amont du pont	
St Loup-sur-Sémouse		Le ruisseau du Moulin	Jasney	Confluence "des deux Gouttes"	50 m en aval du pont "chemin du Grand Bois"	350 m
Breuchotte		Le Breuchin	Breuchotte	Barrage de Breuchotte (200 m en amont du pont)	Micro-centrale Escoté-Hydrologique du Breuchin	400 m
Breuchotte		Le Breuchin	Amont-et-Effrenay	Pont de la Ferrière	Seuil aval du moulin d'Épave	2200 m
Breuchotte		Le ruisseau de la Foule	Faucogney	Sa source (étang des neufs prés)	Calvaire VGE sur RD 72	2000 m
Breuchotte		Le Bief	Faucogney	Calvaire de la scierie sur la RD 236	Barrage à la confluence du Beuletin et du Breuchin	1250 m
Breuchotte		Le ruisseau d'Effrenay	Amont-et-Effrenay	RD 6, lieu-dit "la Rochette"	Pont d'Effrenay	700 m
Breuchotte		Le ruisseau du Tertre	Amont-et-Effrenay		Sur tout son cours	1100 m
Breuchotte		Grand Canal	Breuchotte		Sur tout son cours	900 m
Breuchotte		Canal d'irrigation des longueurs	Froidelconche		Sur tout son cours	2000 m
Breuchotte		Le ruisseau le Raddon	Raddon et Breuchotte	Pont dit du Moulin à Raddon	Seuil à Breuchotte (80 m en aval de la passerelle)	700 m
Breuchotte		La Lanterne	Linvert	Pont de la RD 238	Pont de LINDEXT	400 m
LA LANTERNE		La Lanterne	Confians-sur-Lanterne	Vanne de régulation d'eau	Confluence avec l'ancien lit de l'Ognon (dans sa totalité)	1150 m
La Lanterne		Le Raddon (le canal)	Belonchamp	Prise d'eau en rive gauche du Raddon		1040 m
Canal des Loups		Mélisey	Mélisey	Vanne de la Praille	Jonction avec l'Ognon dite "la Ravale" (sur tout son cours)	350 m
Canal d'irrigation des prés du Damont		Belonchamp	Belonchamp	Confluence avec l'Ognon au lieu-dit "le Davaux"	Prise d'eau située au lieu-dit "le Damont"	350 m
Le Mansevillers		Belonchamp - Mélisey	Belonchamp - Mélisey	Limite communale Belonchamp - Ternuay	Confluence avec l'Ognon	5000 m
Mélisey		Servance	Servance	Virage face à la Maison Maley	Pont de l'église	300 m
Mélisey		Belonchamp	Vanne, propriété de M. DEMESY		Maison de M. DEMESY	400 m
Lure-Les Aynans		L'Ognon	Villys-Lure et Vouhenans	66 mètres en amont du barrage de la pisciculture FAUVRE-GRENTZINGER	120 mètres en aval de ce barrage	186 m
Marnay		L'Ognon	Marnay		Ponts de MARNAY	
Pesmes		L'Ognon	Pesmes	Totalité de la fraysère au lieu-dit "l'Aigle d'Argne"	Jusqu'au droit du prolongement de la rive gauche	70 m
Pesmes		L'Ognon	Pesmes		Canal déversoir en aval de la centrale	200 m
Pesmes		L'Ognon	Pesmes	Lieu-dit "Prés des Essars" section ZA, parcelles n° 41 et 42		25 ans
L'Ognon		Bussières		"La vieille rivière" en rive droite, sur la totalité de la rive droite		840 m
L'Ognon		Aillevans		Bras mort de la fraysère des Roches sur tout son parcours parcelle n° 29 du cadastre, "dernière le vieux moulin", en rive droite de la rivière l'Ognon		
L'Ognon		Longeville et Gouhenans		Sur tout son cours		
LA RÉIE		La Réie	Vidans	Pont de la route de Valay (RD 22)	Ruisseau « Le Chevigney »	280 m
LA QUENOICHE		La Quenoiche	Rühans		Lieu dit "Scierie Verdant"	
Le Rahin		Le Rahin	Plancher-Bas	Limite communale Plancher-Bas/Plancher-les-Mines	200 mètres en aval du pont situé face à l'entrée de l'usine REBOUD	490 m
Bassin de Champagny		Champagny	Champagny	Dans sa totalité (jusqu'au 26/09/2020 inclus)		110 ha
Le ruisseau des Battants		Palatte et Frédéric Fontaine		Sa source	Pont de la route de Lomont	1500 m
La Clairogutte et ses affluents la Goutte Robert et la Béchote		Clairogutte	Clairogutte	Sa Source	Moulin de Clairogutte	2000 m
Le ruisseau des Fontaines		Fontenois-les-Montbozon		Pont de la route de Sorans, sortie de Fontenois les Montbozon	Jonction avec la Linotte	2000 m
Vesoul		La Linotte	Dampierre-sur-Linotte	Sa source	Presle	2000 m
Vesoul		La Colombine	Frotelles-Vesoul, Quincy	Déversoir	Pont de la RD 9	300 m
Vesoul		La Colombine	Calmoutier	Damneau à l'entrée du village sur la RD100 direction Colombotte	Moulin Saint Martin	3000 m
Vesoul		La Colombine	La Creuse	Pont chemin de Chateons dans le village de LA CREUSE	Pont de la ligne SNCF Paris-Belfort	400 m
Vesoul		La Romaine	Mazières	Pont de l'ancien taccot		300 m
Vesoul		Ru d'Argissey	Villers-Pater		Sur tout son cours	1140 m
Vesoul		Le Bâtard	Val - St Etai, Neumay-Vaux, Breuvelles-Faverney et Flégy	Source du Bâtard	Pont de la RD10 à Flégy	7000 m
Vesoul		La Scyotte	Bougnon	RD 434		1200 m
Vesoul		La Scyotte	Scye	Traversée du village de SCYE, entre les deux ponts		300 m
Vesoul		Le Durgon	Mailleurcourt-Charrette	Etang Henry	Pont du Bois des Ages	2100 m
Vesoul		Le ruisseau de la Cude	Mailleurcourt-Charrette		Sur tout son cours	2000 m
Vesoul		La Méline	Echemoz-la-Méline	Source du diable (à l'amont de la place d'Armes et du pont de la rue des Juifs)	Pont rue Noël Ory à Noidans-les-Vesoul	
Lac de Vaivre		Vaivre-et-Montaille		Zone de protection écologique, dite zone C, partie Nord Est du Lac / Bras d'alimentation du lac, dans sa totalité, la plage et les pontons côté camping / Du bord côté droit de la source des alliments du lac, au bout de la plage côté droit, sur la totalité de la Saône à l'amont et à l'aval de la confluence avec la fraysère		100 m
LA SAÛNE		LA SAÛNE				
LA SAÛNE		Faverney		Rive gauche, de PK 376,400 au PK 376,300 : 50 mètres en amont et 50 m en aval de la confluence avec la fraysère		400 m
LA MORTHE		Bucey-les-Gy		Passerelle en bois en amont du pont sur la RD474	Pont de la route de Vellefrange à Vellefray	100 m
LA MORTHE		Gy		Ancien barrage Jacquot (démoli)	Passerelle en bois en amont du barrage de la baraque Bôlot	500 m
Le ruisseau de Buland		City et Vellefray Velle frange			Tout son cours, ruisseaux affluents inclus.	
Etang de Cintrey-Preigny		Preigny		Ruisseau d'année sur une longueur de 100 m et la queue de l'étang sur une longueur de 100 m		200 m
L'Ougotte		Chauxvray-le-Châtel				